

Gilles CARLE  
Président 1987-1992  
Président d'honneur



## COMITÉ DES AUTEURS

Luc DIONNE, président  
Benoit PILON, vice-président  
Denys ARCAND  
Louis BÉLANGER  
Diane CAILHIER  
Bruno CARRIÈRE  
Marie CHOUINARD  
Marie-France LANDRY  
Patrick LOWE  
Charles-Oliver MICHAUD  
Johanne PRÉSENT  
Pierre-Michel TREMBLAY

## EXÉCUTIF

Luc DIONNE  
Benoit PILON  
Patrick LOWE

## ACTION CULTURELLE

Marie CHOUINARD  
Benoit PILON

## ADMINISTRATION

Élisabeth SCHLITTLER  
Délégué général  
schlittler@scam.ca

Marc BRIND'AMOUR  
Adjoint administratif  
analyse@scam.ca

Stéphan GAGNÉ  
Adjoint administratif  
scene@scam.ca

Myriam HENRY  
Adjointe administrative  
audiovisuel@scam.ca

# BULLETIN - DÉCEMBRE 2018

## RADIODIFFUSEURS



Le CRTC a renouvelé la licence d'Unis TV jusqu'en 2023. Sa programmation qui doit refléter la francophonie canadienne est offerte sur le service de base des télédiffuseurs et au même tarif.

Comme Unis TV diffuse des œuvres du répertoire, nous avons entrepris les négociations d'une licence.

En attendant, si vous étiez appelés à signer un contrat non régi par une convention collective SARTEC ou ARRQ, nous vous rappelons d'en signer un qui prévoit une licence, pas une cession de vos droits, d'une durée déterminée et **les deux clauses SCAM disponibles sur notre site :**

<http://www.scam.ca/index.php/clause-scam/>

## EXAMEN DE LA LOI SUR LE DROIT D'AUTEUR

Conformément à son obligation quinquennale, le gouvernement fédéral a entrepris l'examen de la *Loi sur le droit d'auteur* qui avait subi en 2012 des modifications fort pénalisantes pour les auteurs, les sociétés de gestion collective et en général, tous les ayants droit.

En mai dernier, la SCAM a déposé un mémoire devant le comité permanent d'Industrie et également devant le comité permanent du Patrimoine canadien.

Nous demandons que six modifications soient apportées à la loi actuelle, dont la clarification de la titularité des droits sur l'œuvre audiovisuelle **pour que le scénariste et le réalisateur soient reconnus co-auteurs de leurs séries et de leurs films.**

À l'automne, nous avons comparu devant les deux comités. Le rapport du comité chargé de l'examen devrait être disponible en juin 2019 et il appartiendra alors au gouvernement fédéral de décider des modifications à apporter à la loi.

Depuis que le processus de révision de la Loi a été entrepris, il faut souligner que c'est la première fois où tous les regroupements d'auteurs de l'audiovisuel partagent le principe de présomption de co-titularité de l'œuvre audiovisuelle au bénéfice du scénariste et du réalisateur.

La **SCAM**, la **SACD**, la **SARTEC**, l'**ARRQ**, la **WGC** et la **DGC** ont toutes demandé que la loi reconnaisse que le scénariste et le réalisateur sont les co-auteurs de l'œuvre audiovisuelle.

Outre la Loi sur le droit d'auteur, le gouvernement du Canada a décidé de procéder à l'examen de la **Loi sur les radiocommunications**, la **Loi sur les télécommunications** et la **Loi sur la radiodiffusion** qui régissent le CRTC. Un comité d'experts indépendants a été nommé pour examiner ce cadre législatif. Il devra faire des recommandations au ministre du Patrimoine canadien, Pablo RODRIGUEZ, responsable de la **Loi sur la radiodiffusion** (émissions transmises) et à Navdeep BAINS, ministre de l'Innovation des sciences et du Développement économique, responsable de la **Loi sur les télécommunications** (fournisseurs Internet et entreprises).

### **AEUMC (ALÉNA)**

Finally, l'**exemption culturelle** a été maintenue dans le traité liant les États-Unis, le Mexique et le Canada.

Grâce à la ténacité des négociateurs du gouvernement fédéral, à l'appui du gouvernement québécois et à l'insistance des différents acteurs du secteur culturel, le Canada a conservé sa souveraineté culturelle. Elle lui permettra d'adopter des politiques et des programmes pour assurer la pérennité, le développement et la diffusion de sa culture à l'ère numérique.

La **Coalition pour la diversité des expressions culturelles (CDEC)** dont la SCAM est membre a été très active tout au long du processus de négociations de cet accord qui inquiétait le milieu culturel.

### **GÉANTS DU WEB**

En décembre, le gouvernement français a décidé de ne pas attendre un éventuel accord au sein de l'Union européenne et depuis le 1<sup>er</sup> janvier, il taxera les GAFAs (Google, Apple, Facebook, Amazon).

Depuis sa création en 2017, c'est ce que la **Coalition pour la culture et les médias (CCM)** réclame au nom de ses quarante membres au gouvernement fédéral.

Actuellement, un comité d'experts étudie les moyens à prendre pour contraindre les plateformes étrangères à contribuer au système canadien, mais il ne déposera ses recommandations que dans un an. De son côté, le gouvernement du Québec imposera la TVQ sur les produits intangibles offerts au Québec (abonnements aux services d'écoute de musique ou de vidéo) dès janvier 2019.

### **ATTESTATION DE RÉSIDENCE 2019**

Conformément à la convention fiscale intervenue entre le Canada et la France et à laquelle la SCAM n'est pas partie, si des droits d'origine française vous sont dus, nous vous demanderons de nous fournir une attestation de résidence pour 2019.

Si vous décidez de vous procurer cette attestation sans attendre notre demande, la procédure, les modèles et les formulaires sont disponibles sur notre site : <http://www.scam.ca/index.php/attestation-de-residence-fiscale/>

## ADHÉSIONS

Au cours du dernier trimestre, nous avons enregistré les adhésions suivantes :

- Benoit **CHARTIER**, scénariste
- Christine **CHEVARIE-LESSARD**, scénariste
- Stéphanie **COUILLARD**, scénariste
- Charles-Alex **DURAND**, scénariste
- Barclay **FORTIN**, scénariste
- Louis-Roland **LEDUC**, réalisateur
- Sophie **MANGADO**, scénariste
- François **NORMANDIN**, scénariste
- Mathieu **QUINTAL**, scénariste
- Sandrine **VIGER-BEAULIEU**, scénariste

## DÉCLARATION D'ŒUVRES

Tous les documents imprimables à partir de notre site doivent être imprimés sur du papier **format lettre** et renvoyés par la poste ou par courriel complétés sans rature ni annotation faute de quoi ils pourront être refusés.

La liste des déclarations enregistrées au répertoire d'octobre à décembre 2018 est disponible sur notre site à l'onglet [Communications / Liste des déclarations](#).

## COORDONNÉES BANCAIRES

Tout changement doit nous être immédiatement signalé faute de quoi le paiement des droits pourrait être retardé.

## CHANGEMENT D'ADRESSE ÉLECTRONIQUE OU POSTALE

Veuillez nous faire part de tout changement afin qu'il n'y ait pas d'interruption dans les envois qui vous sont destinés.

## CARTE DE MEMBRE

Pour le détail des rabais : <http://www.scam.ca/index.php/carte-de-membre-sacd-scam/>

**NEWLOOK**  
l u n e t t e r i e